

REGLEMENT DU VIDE GRENIER du SKI CLUB de la HAUTE SAVOUREUSE 90 à LEPUIX

- √ Le vide grenier est ouvert à tous, à condition de renvoyer le coupon d'inscription totalement rempli et accompagné du paiement en chèque de l'emplacement ainsi qu'un chèque de caution de 10€ avant le 27 avril 2024
- √ Aucune place ne sera attribuée au-delà du délai de réservation. Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- √ Un reçu confirmant la réservation vous parviendra à votre domicile quelques jours après réception du talon d'inscription.
- √ **LE PRIX DES EMPLACEMENTS EST DE 15 EUROS PAR PORTION DE 5 METRES LINEAIRES.**
- √ Les stands de boisson, de restauration, de pâtisseries et de friandises sont exclus puisque réservés à l'association organisatrice.
- √ La vente d'animaux est strictement prohibée.
- √ La vente d'armes blanches, à percussion ou non mouchetées est strictement interdite.
- √ L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du vide grenier.
- √ La vente d'articles favorisant la xénophobie ou le racisme est interdite.
- √ Toute utilisation de moyen de chauffage et de mécanisme dangereux est interdite.
- √ Toute manifestation bruyante est interdite. Les chiens doivent être tenus en laisse.
- √ La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leur part.
- √ L'association décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir sur le stand ou dans le périmètre du vide grenier.
- √ En cas de conditions climatiques exceptionnelles, de refus administratif ou de quelconque empêchement majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les réservations seront remboursées.
- √ **LA MISE EN PLACE SE FERA DE 6H00 A 7H00.** Au-delà, les places non occupées seront redistribuées.
- √ Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et ce avant 18h00.
- √ Les déchets et objets quelconques sont à débarrasser obligatoirement par l'exposant.
- √ Le chèque de caution de 10€ sera rendu après vérification de l'emplacement.

En cas de non respect de ce règlement, l'association « Ski Club de la Haute Savoureuse 90 » sera seule juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Ce règlement a été déposé à la MAIRIE DE LEPUIX et à la GENDARMERIE de GIROMAGNY.

TALON D'INSCRIPTION au VIDE GRENIER du 5 MAI 2024

Inscription à retourner accompagnée du règlement et du chèque de caution avant le 27 avril à l'ordre du S.C.H.S. 90

À Mme CHASSIGNET Marie-José 1 chemin des hauts près 90200 LEPUIX 06.82.51.51.61

ou Mr CHASSIGNET Jacques 37Bis rue de Belfort 90200 LEPUIX 06.52.10.01.69

Nom – Prénom :

Téléphone : email :

Adresse :

Code Postal. : Localité :

Titulaire de la pièce d'identité N° délivrée le : par

Joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité

Si professionnel : Nom ou raison sociale :

Adresse du siège :

Nom et prénom du représentant : Qualité :

Adresse :

Registre du commerce n° délivré le : à par

Articles vendus :

Joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité

Tous ces renseignements sont obligatoires, si manquants, l'inscription est non valable.

Je réserve emplacement de 5 mètres linéaires. Ci-joint un chèque de € ainsi qu'un chèque de caution de 10 € à l'ordre du SCHS90.

J'ai pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière, qu'avec cette inscription, j'ai participé à 2 ventes au déballage au plus cette année (article L310-2 du code du commerce).

Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre paraphé par le Maire de Lepuix et tenu à la disposition des services de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Fait à :

le

Signature obligatoire :